

Conseil d'administration
9-10 mars 2023

**En référence au
point 2.3 de l'ordre du jour**

Point 2.3 de l'ordre du jour : Evaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses membres

Résumé

Conformément au mandat qui lui a été confié, le Comité des nominations et de la gouvernance (CNG) détermine la performance du Conseil en procédant à une évaluation annuelle de ce dernier. En ce qui concerne l'évaluation des performances des administrateur-riche-s, le CNG utilise les critères d'évaluation finalisés en 2022 , y compris divers indicateurs, par exemple : présence, soumission des déclarations de conflits d'intérêts et de rôles, participation, contribution, réactivité, adhésion au code de conduite et retours de la Présidente du Conseil. Les résultats de ces évaluations déterminent la poursuite, le renouvellement ou le non-renouvellement des mandats.

Le CNG se propose de faire les évaluations des administrateurs et administratrices (à titre individuel) en mars 2023.

Action requise

Le Conseil d'administration **de prendre note** du calendrier d'évaluation de la performance des administrateurs et administratrices.

Evaluation de la performance du Conseil d'administration et de ses membres

Contexte

Dans le cadre des Règlements de l'IPPF, il incombe au CNG de recruter les administrateurs et administratrices et de veiller à effectuer tous les ans une évaluation de leurs performance ainsi que de celle du Conseil afin de garantir leur efficacité – des administrateur-riche-s et du Conseil. Afin de s'acquitter de son mandat relatif à l'évaluation de la performance de chacun-e des administrateur-riche-s, le CNG propose de les effectuer en mars 2023.

Objectifs

- Procéder à l'évaluation annuelle de la performance de chacun et chacune des administrateur-riche-s
- Prendre en compte les résultats des évaluations pour décider du renouvellement ou non du mandat des administrateur-riche-s
- Planifier tout recrutement éventuel d'administrateur-riche-s suite au processus d'évaluation.

Période prise en compte pour l'évaluation : avril 2022 à mars 2023.

Éléments pris en considération lors de l'évaluation : présence, soumission des déclarations de conflits d'intérêts et de rôles, participation, contribution, réactivité, adhésion au code de conduite et retours de la Présidente du Conseil. (Finalisé en 2022).

Étapes proposées pour mars 2023

Semaine 1 : Le CNG communique la note conceptuelle, le questionnaire et la feuille d'indicateurs de performance finalisés en 2022.

Semaine 2 : Le CNG communique aux administrateur-riche-s le lien vers la plateforme *Survey Monkey* pour qu'ils et elles procèdent à leur auto-évaluation dans la langue de leur choix.

Semaine 3 : La CNG communique un rapport Excel (en anglais) à la Présidente du Conseil afin qu'elle y ajoute son évaluation.

Semaine 4 : La Présidente du CA soumet les évaluations individuelles des administrateur-riche-s au CNG.

Semaine 5 : Le CNG discute des résultats avec chacun-e des administrateur-riche-s, invite un commentaire et annonce les résultats.

NB : le CNG nomme des représentant-e-s en son sein qui seront chargé-e-s de coordonner le processus et de fournir des éclaircissements aux administrateur-riche-s s'ils/elles ont des questions.